

Publié sur le site de la Commune le 05.02.2025

Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la Convocation
22/01/2025

Date d'affichage
22/01/2025

OBJET
MODIFICATION DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL
D'UN EMPLOI AU TABLEAU DES
EFFECTIFS

Séance du 30 Janvier 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le trente _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C - DE MATOS C.

Absents : ARMETTA C.- PARIS-CADET J. - GROSSIORD A. - BUFFAUT C.

Excusé : OZDEMIR Y.

Procuration est donnée par PITTION V. à RAVET V.

Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.

Procuration est donnée par BARBERIS P. à COLOMBET M.

Procuration est donnée par KILIC D. à VINCENT B

Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.

Secrétaire de Séance : CERQUEIRA Carlos

Rapporteur : Véronique RAVET

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ; (5)
Vu la délibération du 29.11.2007 portant création d'un emploi d'agent social à temps complet
Vu le Tableau des effectifs du 01/10/2024
Vu l'avis favorable du 19/12/2024, formulée par le Comité Social territorial,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste agent social permanent à temps complet en raison des modifications des horaires d'ouverture de la Marpa.

DÉCIDE

- La durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent social est portée de **35 heures à 28 heures** à compter du **01.02.2025**
- La présente modification du tableau des effectifs justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Accepte le tableau des effectifs est donc ainsi modifié à compter du 01.02.2025 :

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250130-D_2025_01_30_02-DE
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACT. ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
	Référence de la délibération créant l'emploi à l'origine					
Direction	Direction Générale des Services - Emploi fonctionnel strate 2 - 10 000 hab	Attaché	Non	1	0	TC
	Délibération du 12.07.2001					
	Secrétariat Général	Attaché	Non	1		
Services Comptabilité Paie	Agent Comptable 1	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	2	0	TC
	Délibération du 24.06.1992					
	Agent Comptable 2					
Service à la population	Agent d'accueil Mairie 1	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	2	0	TC
	Délibération du 30.03.1983					
	Agent d'accueil Mairie 2					
Administration des Services techniques	Secrétariat des Services Techniques	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	1	0	TC
	Délibération du 24.02.1997					

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACTUELS ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Techniques	Responsable du service espace-vert	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Délibération du 20.09.1996					
	Agents chargés de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Oui	3	1	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Délibération du 20.09.1996					
	Délibération du 09.12.1994					
	Responsable du service Voirie propreté urbaine et festivités	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Délibération du 07.12.1990	Adjoint technique	Oui	4	2	TC
	Agents chargés de la voirie, Propreté urbaine et festivités					
	Délibération du 07.12.1990					
	Délibération du 24.06.1992					
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 20.09.1996					
Délibération du 20.09.1996						
Délibération du 02.03.1990	Adjoint technique	Oui	1	1	TC	
Agent chargé de l'entretien des Bâtiments	Délibération du 19.09.1986					
Entretien des bâtiments comunaux et activités scolaires / périscolaires	Educateur des APS	Educateur des APS	Oui	1	0	TC
	Délibération du 24.06.1992					
	ATSEM	ATSEM	Oui	1	0	TC
	Délibération du 02.06.2004	Adjoint technique	Oui	12	2	TC
	Agent d'entretien et d'accompagnement					
	Délibération du 01.02.1980					
	Délibération du 07.04.1981					
	Délibération du 07.04.1981					
	Délibération du 26.11.1981					
Délibération du 18.09.1984						
Délibération du 19.09.1986						
Délibération du 17.02.1989						

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250130-D_2025
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025

	Délibération du 30.10.1992					
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 13.12.1996					
	Délibération du 29.11.2007					
	Délibération du 22.11.2012					
	Délibération du 22.11.2012					
	Délibération du 22.07.2016					
	Délibération du 19.07.2024		Oui	1		
Marpa	Directrice de la MARPA	Rédacteur ou Agent social	Oui	1	0	TC
	Délibération du 29.11.2007					
	Agents d'accompagnement	Agent social	Oui	0	1	28 h
	Délibération du 30.01.2025			1	0	28 h
	Délibération du 29.11.2007			1	0	28 h
	Délibération du 31.01.2008			1	0	TC
	Délibération du 17.11.2014			1	0	28 h
Délibération du 16.12.2019						
Police Municipale	Responsable de Police Municipale	Agents de police Municipale	Non	1	0	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Policiers Municipaux	Agent de police Municipale	Non	2	0	TC
	Délibération du 10.07.1987					
Délibération du 10.12.1993						

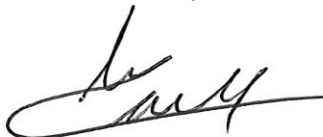
Le Conseil, Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

VALIDE le présent tableau des effectifs ainsi modifié

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Suivent les signatures

Le Secrétaire
Carlos CERQUEIRA



Le Maire,
Véronique RAVET

